

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY**
Représentée par son président, Monsieur Pierre CAMOU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **95 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (95 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 006 260 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **30 NOV. 2015**

c

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
RUGBY

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

27 NOV. 2015

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ .21.0.12.81.587

P

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

pc

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développer la pratique du rugby auprès de l'ensemble des publics et en particulier en direction du public féminin et des publics en difficulté sociale				
Action 1	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Diversifier l'offre de pratique sportive avec le développement du rugby à VII, du rugby à toucher, du beach rugby...	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Action 1	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
Structuration fédérale	924 000 €	0 €	0 €	924 000 €
1 095 000 €	150 000 €	90 000 €	1 005 000 €	
Lettres de missions signées dans CTS-Web	977 000 €	73 027 €	59 729 €	917 271 €
Action 1	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
Structuration fédérale	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
Action 2	912 000 €	73 027 €	59 729 €	852 271 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	912 000 €	73 027 €	59 729 €	852 271 €
Renforcer et redéfinir les rôles et missions des structures du PES: Pôles France, Pôles France jeunes, Pôles Espoirs et filière féminine				
Action 2	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Renforcer la place accordée au rugby à 7 et soutenir le projet d'entrée aux Jeux Olympiques	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Action 2	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Aides personnalisées (AP)	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	546 000 €	140 000 €	140 000 €	406 000 €
4 776 000 €	200 000 €	80 000 €	4 696 000 €	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Action 3	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Poursuivre les actions de protection de la santé du pratiquant	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Action 3	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Développer les compétences des dirigeants bénévoles pour leur permettre d'élaborer de véritables projets associatifs	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 4						
Professionnalisation de l'activité	170 000 €	0 €	0 €	0 €	170 000 €	170 000 €
Mise en œuvre du dispositif de formation et de professionnalisation de l'encadrement sportif						
Action 4						
Formations fédérales	528 000 €	30 000 €	28 000 €	28 000 €	500 000 €	500 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Action 1						
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	327 000 €	150 000 €	95 000 €	95 000 €	232 000 €	232 000 €
TOTAL	14 140 600 €	1 748 027 €	1 146 260 €	1 146 260 €	12 994 340 €	12 994 340 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

140 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 006 260 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

59 729 €

946 531 €

PC



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FÉDÉRATION FRSE DE RUGBY

Domiciliation
**SG PARIS AGENCE CENTRALE (03010)
29 BD HAUSSMANN
75428 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03010	00037260094	94

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 6009 494

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

Siège social : 3-5 rue Jean de Montaigu - 91463 Marcoussis cedex - Tél : 01 69 63 64 65 - Fax : 01 69 63 67 57 - www.ffr.fr
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300089 - CODE APE 9319Z - TVA FR 70784405813